



4 semaines de congés payés imposés

Par **audrey92**, le **17/02/2011** à **13:01**

Bonjour,

Je suis agent de maîtrise dans un grand commerce, en CDI tps plein.

Depuis l'année dernière, notre siège demande à tout ses salariés de prendre 4 semaines de CP sur la période de juin à décembre.

Voici les 2 questions qui me travaillent :

1- l'année dernière on m'a autorisé à ne prendre que 3 semaines de cp (+ 6 jours de congé mariage) entre juin et décembre à condition que je signe une feuille stipulant que je renonçais à mes 2 jours supplémentaires de cp pour fractionnement (feuille que j'ai sciemment oublié de signer ...), or je constate que sur mon compteur de congé restant jusqu'à fin mai 2011 je n'ai pas eu ces 2 jours de fractionnement ! mon employeur a-t-il le droit de les supprimer sans aucun document signé de ma part ?

2- la société impose 4 semaines de cp entre la période de juin à décembre (date à convenance du salarié). de mémoire il me semble que l'employeur a le droit d'imposer les dates de 2 semaines de juin à octobre, une 3ème doit être prise dans cette même période à convenance du salarié, les 2 restantes peuvent être prises entre novembre et mai de l'année suivante.

Puis je poser 3 semaines en été et 2 semaines entre janvier et mai 2012, sans que mon employeur ne puisse y trouver à redire ?

Merci de vos réponses.